

Chargé d'affaires du bâtiment

Le chargé d'affaires du bâtiment est responsable d'un projet de construction de A à Z de la phase de prospection commerciale jusqu'à la réception définitive des travaux. Il étudie la faisabilité d'un projet, gère le suivi commercial, choisit les sous-traitants, assure le suivi administratif et financier du projet. Il fait le lien entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les bureaux d'études et de vérification et les entreprises. Il gère les plannings d'intervention des entreprises et coordonne l'ensemble des travaux. Sous l'autorité du chef d'entreprise, il dispose d'une large autonomie dans la gestion des projets dont il est responsable. Il doit être capable de gérer les aléas du projet et d'établir des bilans détaillés de l'avancée des travaux et du projet.

Public

Alternants, salariés*, étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, Personnes en situation de handicap (PSH)

Profil

Capacité organisationnelle et relationnelle, appétence à l'informatique

Admission

Candidature en ligne. Recrutement sur dossier et entretien professionnel.

Rythme alterné

Principe de présence en entreprise et en formation toutes les semaines.

*reconversion, promotion.

Cursus

Prérequis

Intégration en 1ère année : BAC ou équivalent

Autre profil : nous consulter



Voies d'accès à la formation

Rythmes de formation permettant de concilier l'immersion professionnelle et une formation complète.

Alternance

> Acquérir une expérience significative, se professionnaliser

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Formation en alternance financée par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un établissement public.

Initiale alternée

> Découvrir le monde de l'entreprise avec une immersion professionnelle

Dans l'attente d'un contrat en alternance, il est possible de commencer sa formation sous statut étudiant (financement par l'étudiant) :

Frais d'inscription : 150 € net*.

Frais de scolarité mensuels : 350 € net, jusqu'à la signature d'un contrat d'alternance.

*350 € net pour les étudiants qui viennent de l'étranger.

Possibilité de demander un financement total ou partiel à l'entreprise d'accueil, dans le cadre d'un partenariat éducatif. Alternance obligatoire en 2e et 3e année.

Formule pro

> Se réorienter (reconversion), développer et valider ses compétences

Pour les salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, avec expérience professionnelle (selon votre statut) : Compte personnel de formation (CPF), Plan de Développement des Compétences (PDC), CPF de Transition, Promotion par l'alternance (Pro-A), Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), etc.

Votre validation peut être réalisée en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Encadrement

Chaque stagiaire bénéficie d'une formation et d'un suivi pédagogique individualisé, encadré par les formateurs, un responsable pédagogique et un conseiller en réussite professionnelle. Les membres de cette équipe sont les interlocuteurs privilégiés du stagiaire pour la réussite de son parcours pédagogique et professionnel.

La liste des formateurs correspondant à la formation suivie est remise avant l'entrée en formation, lors de l'entretien avec le conseiller en réussite professionnelle.

Exemples de missions (alternance)

- > Recueillir et analyser les besoins du client
- > Etablir les devis et transmettre les offres aux clients
- > Assurer la négociation commerciale avec les clients
- > Etablir les dossiers de consultation et choisir les sous-traitants
- > Préparer l'organisation du chantier et définir les besoins
- > Démarrer un chantier et faire réaliser l'installation de chantier
- > Coordonner et contrôler l'exécution des travaux
- > Réaliser la gestion administrative et financière d'un chantier
- > Réaliser la clôture et la livraison d'un chantier
- > Faire le bilan financier de l'opération

Carrières

- > Chargé d'affaires du bâtiment
- > Conducteur de travaux TCE
- > Coordinateur de travaux TCE
- > Commercial dans une entreprise du bâtiment
- > Chef de projet bâtiment

Étude personnalisée de votre projet de formation en entretien professionnel avec un conseiller



ENT
planning, notes,
ressources, etc.



WIFI
& vidéoprojecteur
dans toutes les salles



Livres
et magazines
à disposition



Possibilité
de déjeuner
sur place



Photocopieur
et scanner
(usb, email)



Office 365
Adresse email
et logiciels

TITRE PROFESSIONNEL – CHARGE D’AFFAIRES DU BÂTIMENT

¹Titre de niveau 5, délivré par le Ministère du Travail (JO 12/03/2019) | RNCP : 35503 | CODE DIPLÔME : 36T23202



DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- > Formation d’un à deux ans selon parcours antérieur.
- > La formation est multimodale avec présence en centre, formation à distance (FOAD), formation en situation de travail (FEST).
- > Pour chaque stagiaire, un planning adapté à son statut est joint à la convention de formation.
- > La répartition horaire par matière ou par module est susceptible de subir des modifications en fonction du niveau initial de l’élève et/ou du groupe, de son parcours individualisé et de son accompagnement. Il en est de même pour le programme.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

1^{ère} ANNÉE

Techniques de construction TCE

- > Techniques de construction Gros Œuvre
- > Techniques de construction Clos Couvert
- > Techniques de construction Second Oeuvre
- > Normes et réglementations
- > Hygiène et sécurité

Etablissement d’une offre commerciale

- > Avant métrés / Métrés
- > Etude de prix aux déboursés
- > Sous-détail de prix
- > Calcul d’un prix de vente
- > Devis quantitatif estimatif

Techniques de dessin – CAO / DAO

- > Lecture de plans
- > CAO / DAO 2D : AUTOCAD
- > CAO / DAO 3D : REVIT – Initiation

Communication professionnelle

- > Communication écrite
- > Communication orale

Modules de professionnalisation

- > Office 365 : Excel, Word, Power Point
- > Droit du travail

2^{ème} ANNÉE

Préparation de chantier

- > Analyse technique et administrative d’un dossier
- > Plan d’installation de chantier
- > Planification TCE
- > Consultation des sous-traitants

Conduite de chantier

- > Ouverture et démarrage de chantier
- > Suivi administratif et financier d’un chantier
- > Actualisation – Facturation
- > Gestion des approvisionnements et commandes
- > Clôture et livraison de chantier

Techniques de dessin – CAO /DAO

- > CAO / DAO : REVIT - Perfectionnement
- > REVIT 4D : Etude de prix avec REVIT
- > REVIT 5D : Planification avec REVIT

Techniques commerciales et management

- > Prospection commerciale
- > Techniques de vente
- > Techniques de management

Communication professionnelle

- > Dossier professionnel
- > Anglais technique

ACCOMPAGNEMENT, CONDUITE DE PROJET, ET ÉVALUATIONS

- > Accompagnement individualisé et collectif (entreprise, formation, dossiers...)
- > Thématiques
- > Évaluations sommatives et formatives

> HORAIRES

La formation se déroule habituellement par demi-journées, de 8 h15 à 12h et de 13h15 à 17h. Des ateliers peuvent être proposés en sus après 17h.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Un groupe de 5 à 25 participants.

SUIVI DE L’EXÉCUTION DU PROGRAMME

Un émargement est réalisé par demi-journée, il est signé par le stagiaire et le formateur. Le stagiaire reçoit à son inscription des codes personnels pour consulter son planning, des ressources pédagogiques et ses résultats d’évaluations sur l’ENT 2.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Pour les personnes ayant suivi le cycle de formation : Évaluations écrites et orales en cours et en fin de formation avec remise de bulletins de notes et appréciation de l’équipe pédagogique.

Le stagiaire reçoit une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l’action ainsi qu’un résultat de l’évaluation.

Les résultats des examens détermineront l’obtention du « TP - Technicien Supérieur du Bâtiment, option Économie de la Construction » inscrit au RNCP3 niveau 5, délivré par le Ministère du Travail après réussite aux examens.

Règlement d’examens :

- Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :
- D’une mise en situation professionnelle ou d’une présentation d’un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d’autres modalités d’évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - Des résultats des évaluations passées en cours de formation.
 - D’un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l’exercice des activités composant le titre visé.

[Voir le référentiel d’évaluation \(Ministère du Travail\)](#)

Pour les personnes en activité professionnelle ou ayant eu une activité professionnelle significative :

Validation par blocs de compétence (ou CCP4)

L’examen peut être validé par bloc de compétences. Chaque bloc peut être réalisé et validé de façon autonome et indépendante. L’examen se déroule alors sous forme ponctuelle. La moyenne à chaque bloc permet l’obtention du diplôme.

VAE

La Validation des Acquis de l’Expérience permet de valider un certificat ou un diplôme représentant des compétences acquises lors de votre parcours professionnel.

Pour ce type de parcours, consultez votre conseiller en réussite professionnelle.

Cadre Européen des Certifications

² ENT : Espace Numérique de Travail

³ RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle

⁴ CCP : Certificat de Compétence Professionnelle